

**Mémoire de  
l'Alliance de la Fonction publique  
du Canada**

**présenté au  
Comité consultatif de l'examen  
stratégique de la Société  
canadienne des postes**

**le 2 septembre 2008**

L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) est fière de représenter 160 000 travailleuses et travailleurs d'un océan à l'autre, qui occupent pour la plupart des emplois à la fonction publique fédérale ou dans les trois territoires du Nord.

L'AFPC représente 2 300 employées et employés de Postes Canada qui sont membres du Syndicat des employés des postes et communications (SEPC), un élément de l'AFPC. Ceux-ci exécutent des tâches administratives et techniques ainsi que du travail de bureau, ce qui inclut le service à la clientèle d'affaire et aux consommateurs. Ces travailleuses et travailleurs sont le premier point de contact des Canadiennes et des Canadiens qui ont besoin de conseils et d'aide au sujet des services postaux.

L'AFPC et son élément, le SEPC, sont heureux de présenter ce mémoire au Comité consultatif de l'examen stratégique de la Société canadienne des postes [ci-après le « Comité d'examen »].

## **Les principes de l'examen stratégique**

L'AFPC se réjouit du fait que les principes sur lesquels repose le mandat du Comité d'examen excluent explicitement la privatisation de Postes Canada. En effet, ces principes stipulent que Postes Canada demeurera une société d'État ayant pour mandat de fournir un service postal universel, efficace et économiquement viable et continuera d'agir comme instrument d'intérêt public.

Ces principes n'écartent cependant pas d'emblée la déréglementation, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du monopole ou du privilège exclusif de Postes Canada sur certains types d'envois postaux.

L'AFPC croit fermement que la privatisation et la déréglementation doivent être exclues du présent examen et de tout examen ultérieur, qu'il soit de nature stratégique ou qu'il vise le mandat de Postes Canada. À notre avis, l'intérêt général devrait être le principe directeur clé de l'évaluation de toute réforme à Postes Canada, et les objectifs d'intérêt public devraient avoir la préséance sur les objectifs commerciaux.

## **La déréglementation**

De notre point de vue, un service postal public comportant une « obligation de service universel » — obligation de fournir des services postaux de base partout au Canada, à des prix abordables — est essentiel à la prospérité économique du Canada et de sa population. Ce service fait partie de notre infrastructure publique et facilite la communication entre les Canadiennes et Canadiens d'un océan à l'autre. Il contribue à la cohésion sociale ainsi qu'au bien-être économique et à la compétitivité des collectivités rurales. Pour

reprendre les paroles de la présidente Moya Greene, Postes Canada fait « tout autant partie de l'infrastructure du pays, que ses autoroutes, ses ponts, ses aéroports et ses voies maritimes ».

Le « privilège exclusif » de livraison des lettres est une caractéristique fondamentale de notre service postal. Ce privilège permet à Postes Canada de financer son obligation de service universel, c'est-à-dire l'obligation d'offrir un service abordable à la population canadienne, peu importe le lieu de résidence. L'abolition de ce privilège saperait la base de revenu de Postes Canada et pourrait mettre en péril le service postal universel. Les régions rurales et éloignées, où la prestation de services postaux est plus coûteuse, pourraient fort bien être les plus menacées.

Un pas vers la déréglementation a été franchi avec le dépôt, à la Chambre des communes, du projet de loi C-14, qui abolirait le privilège exclusif de livraison des envois poste-lettre internationaux que détient Postes Canada. L'AFPC s'oppose à ce projet de loi et recommande au gouvernement de le retirer.

L'expérience internationale en matière de déréglementation des services postaux devrait nous dissuader d'envisager cette option au Canada. Si certains pays ont déréglementé entièrement leur service postal, seules la Nouvelle-Zélande, la Finlande et la Suède l'ont fait il y a suffisamment longtemps pour qu'on puisse en évaluer les conséquences.

On a observé peu de changement en Finlande du fait que les nouveaux venus sur le marché postal doivent verser des contributions très élevées dans un fonds destiné à financer le service postal universel s'ils choisissent, comme c'est le cas de la plupart des sociétés, de s'implanter dans les régions à haute densité, qui sont les plus rentables.

En Suède, la déréglementation a été profitable pour les grands expéditeurs de courrier d'affaire du fait que les tarifs ont diminué considérablement, mais plutôt éprouvante pour les petites entreprises et le public, qui ont subi au cours des dix années ayant suivi la déréglementation une hausse de 90 % du coût d'envoi d'une lettre ordinaire. Les coûts économiques et sociaux de la déréglementation du service postal suédois sont tout aussi inquiétants : on a observé une perte nette de 14 000 emplois, une forte hausse du taux d'absentéisme et la conversion d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel.

En Nouvelle-Zélande, les tarifs postaux sont demeurés relativement stables, mais les salaires des travailleuses et travailleurs des postes ont diminué par rapport au salaire moyen dans le secteur industriel.

Malgré l'expérience de la Suède et de la Nouvelle-Zélande, un certain nombre d'autres pays se sont engagés dans la voie de la déréglementation. L'Union européenne réduit graduellement les monopoles postaux de ses États

membres, le monopole actuel s'appliquant aux lettres pesant moins de 50 grammes ou dont le tarif d'affranchissement atteint jusqu'à 2,5 fois celui d'une lettre ordinaire. L'élimination complète des monopoles postaux européens, prévue au départ pour 2009, a été reportée jusqu'en 2011-2012.

Après la déréglementation de la Royal Mail en 2006, le gouvernement du Royaume-Uni a mis en œuvre un plan de restructuration qui entraînera la fermeture de 2 500 bureaux de poste et une réduction des services dans l'ensemble du réseau postal. En outre, dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis le début de la déréglementation, des concurrents de la Royal Mail se sont emparés de plus du quart du marché des envois en nombre. Cette situation menace le service universel et entraînera une réduction du service et/ou une hausse des tarifs dans les régions éloignées et les quartiers périphériques.

L'AFPC est d'avis que la déréglementation n'a rien fait, ne fait rien et ne peut rien faire qui soit à l'avantage des citoyennes et citoyens de ces pays et qu'elle ne devrait pas être envisagée au Canada. En outre, les pays ne sont pas tous égaux. S'il est difficile de prévoir les conséquences précises de la déréglementation dans un pays comme le Canada, qui compte plus de 4 millions d'adresses postales rurales sur 14 millions, il est possible d'envisager ce qui suit : des compressions des services dans les régions urbaines et rurales; des tentatives de réduction des coûts de la main-d'œuvre, d'où des relations de travail de plus en plus difficiles; des hausses de tarifs visant le courrier individuel et les envois postaux, non contestées par la concurrence; des réductions tarifaires pour certains produits, contestées par la concurrence; des profits moins élevés et, éventuellement, des pertes financières; d'autres compressions des services de livraison et des services ruraux; une hausse des frais d'utilisation des produits n'ayant soulevé aucune contestation.

Rien dans ce scénario ne sert l'intérêt public.

Il convient de mentionner que, exception faite des entreprises de repostage internationales et le *C.D. Howe Institute*, par exemple, personne au Canada ne réclame réellement la déréglementation du secteur des postes. Le rapport de 1996 sur l'examen du mandat de Postes Canada recommandait au gouvernement fédéral de rejeter la déréglementation et soulignait qu'il serait pratiquement impossible de maintenir un service postal universel sans maintenir également le privilège exclusif de distribution des envois poste-lettre.

### **Les objectifs d'intérêt public**

Comme il est indiqué ci-dessus, l'AFPC croit fermement que l'obligation de service universel doit être maintenue, sinon renforcée.

L'universalité du service à un tarif uniforme est ce qui distingue le plus Postes Canada. Un sondage effectué en 1996 par la firme Angus Reid a indiqué que 91 % des répondantes et répondants étaient d'avis que le service universel à tarif uniforme était une des meilleures choses que leur offrait Postes Canada.

Par ailleurs, l'AFPC appuie sans réserve la position du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes quant à l'inclusion, dans l'obligation du service universel, de la levée, du traitement, du transport et de la livraison à tous les points de remise, pendant au moins cinq jours par semaine, de tous les produits que Postes Canada traite et livre actuellement, y compris le courrier national, international, publicitaire et express, les journaux, les publications, les paquets et les colis.

Nous prônons également l'inclusion, dans l'obligation de service universel, du service de livraison porte-à-porte par des factrices et des facteurs, la priorité étant accordée immédiatement aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

L'AFPC soutient qu'il faut continuer d'exiger de la Société canadienne des postes (SCP) qu'elle atteigne des objectifs d'intérêt public par le biais de divers programmes, dont la transmission en franchise de la documentation à l'usage des aveugles et du courrier du gouvernement, le Programme d'aide aux publications, le Tarif des livres de bibliothèque et le Programme Aliments-poste.

Le Programme Aliments-poste, qui assure le transport subventionné d'aliments nutritifs périssables vers quelque 145 collectivités du nord du Canada n'ayant pas accès au transport terrestre pendant toute l'année, revêt un intérêt particulier pour les membres de l'AFPC qui résident dans les trois territoires du Nord, au Labrador et dans les collectivités du Nord du Québec, de l'Ontario et des provinces des Prairies. L'AFPC est le plus important syndicat dans les trois territoires du Nord.

Affaires indiennes et du Nord Canada a souligné que, selon les données de 2006-2007, dans la plupart des collectivités isolées des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, une famille de quatre personnes peut consacrer entre 370 \$ et 450 \$ par semaine à l'achat de composants d'un régime alimentaire nutritif de base. Dans le Nord québécois, cette famille dépenserait environ 305 \$ à 365 \$ pour le même régime, tandis que la facture totaliserait entre 195 \$ et 225 \$ dans des villes canadiennes situées plus au sud. Dans les collectivités isolées, un carton ou une bouteille de 2 litres de lait coûte généralement entre 6 \$ et 8 \$.

Les régions nordiques connaissent un essor démographique, les frais de substance y sont élevés et l'accès à des aliments nutritifs est de plus en plus préoccupant. La population du Nunavut, par exemple, qui a bénéficié de 56 %

de la subvention versée au Programme Aliments-poste en 2006-2007, a augmenté de 2,3 % entre 2006 et 2007 — la hausse a été de 1 % pour l'ensemble du Canada — principalement en raison d'un taux de fécondité élevé.

L'AFPC appuie fermement le maintien du Programme Aliments-poste.

L'AFPC souscrit à la recommandation portant que la SCP procède à un examen de tous les services postaux offerts aux peuples autochtones et consulte des organisations autochtones et des syndicats en vue d'améliorer ces services.

En ce qui a trait aux bureaux de poste ruraux, l'AFPC préconise de rendre permanent le moratoire sur leur fermeture.

Les bureaux de poste sont un service public essentiel pour les collectivités rurales. Comme il est souligné dans le mémoire présenté au Comité consultatif par le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, « compte tenu de l'importance des services de Postes Canada dans les collectivités rurales, ses effets sur la compétitivité d'une région sont significatifs, tant pour ce qui est de donner accès à d'importants services que pour procurer des occasions d'emploi. [...] Pour les dirigeants et administrateurs d'une collectivité, la perte d'un bureau de poste signifie que le gouvernement fédéral n'investit pas dans les collectivités rurales, mettant ainsi en péril leur capacité de livrer concurrence à long terme. Ces décisions sont perçues comme un autre affront fait aux clients ruraux. Toute fermeture de bureau ou réduction des services a une incidence économique et est considérée comme un désinvestissement dans la compétitivité rurale ».

Le maintien et l'expansion des services aux collectivités rurales servent l'intérêt public, ce qui n'est pas le cas de leur réduction.

### **Les objectifs commerciaux**

Une des questions fondamentales du présent examen stratégique consiste à déterminer si le Cadre financier et stratégique pluriannuel de la SCP, mis en place en 1998, est toujours pertinent et suffisant en regard de l'atteinte des objectifs d'intérêt public et commerciaux de la SCP, et si la SCP a la capacité financière voulue pour s'acquitter de ses obligations sociales et atteindre ses objectifs d'intérêt public.

L'AFPC est d'avis que les obligations sociales et les objectifs d'intérêt public de la SCP devraient définir le cadre financier à l'intérieur duquel elle doit fonctionner, et que sa viabilité commerciale devrait être déterminée principalement en regard de sa capacité de financer et d'étendre les « services

postaux abordables et universels » qu'elle a pour mandat d'offrir à la population canadienne.

En ce qui a trait à la formule de plafonnement du tarif des envois poste-lettre aux deux tiers de la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'AFPC croit qu'elle n'est pas pertinente et qu'elle devrait être éliminée. Son nom même laisse entendre qu'il faut l'éliminer. L'IPC mesure la hausse des prix des biens et services que contient un panier de provisions fixe acheté par les familles canadiennes, et non pas la hausse des coûts de la main-d'œuvre et des biens à laquelle doit faire face une grande société complexe ayant pour mandat de traiter une gamme d'envois postaux et de les livrer à plus de 14 millions d'adresses. Il faut utiliser d'autres mesures pour établir les tarifs de la SCP, et nous croyons qu'un plafond tarifaire approprié doit se fonder sur les coûts des intrants, dont la main-d'œuvre, l'énergie, l'équipement et les installations.

Sur le plan des dividendes, l'AFPC est d'avis que l'obligation de verser des sommes à ce titre au gouvernement fédéral est plutôt symbolique. Certaines sociétés privées, mais pas toutes, loin de là, payent des dividendes. Bon nombre d'entre elles suspendent le versement de dividendes lorsqu'elles ont besoin de financer d'importantes mesures d'expansion ou de mise en valeur d'une usine ou l'élaboration d'un nouveau produit, par exemple. Même si on peut soutenir que la SCP devrait verser des dividendes si elle doit « jouer dans la cour » des entreprises commerciales et être considérée comme une concurrente viable, il serait plus justifié de maintenir que ses gains financiers devraient être réinvestis dans l'infrastructure, l'amélioration des services et l'expansion des programmes d'intérêt public.

Il faut également bien préciser que la SCP est une société d'État et non une société privée. À ce titre, ses propriétaires ou « actionnaires » sont les Canadiennes et les Canadiens, pas le gouvernement du Canada. Tout « profit » réalisé par la SCP pourrait être versé sous forme de dividendes au gouvernement au nom de la population canadienne, réinvesti dans la société ou remis directement aux Canadiennes et aux Canadiens sous forme de service amélioré, de tarifs stables ou d'infrastructure durable, par exemple. Nous préconisons les deux dernières options.

## **La protection de l'environnement**

Les coûts sociaux associés au réchauffement planétaire et aux dommages environnementaux qui s'ensuivent comptent parmi les plus élevés et ils ne cessent de prendre de l'ampleur. Il est de plus en plus évident que les particuliers, les administrations publiques et les sociétés doivent prendre davantage de mesures dès maintenant afin de réduire notre bilan carbone et protéger notre environnement pour les générations futures.

Outre son rôle essentiel de législateur et de décideur, le gouvernement du Canada peut et doit assumer une autre tâche importante, à savoir réduire directement son empreinte écologique. Il peut et doit le faire par le biais de son programme de construction et d'infrastructure et au moyen de ses politiques d'approvisionnement, notamment. À cet égard, il est en droit de s'attendre à ce que la SCP en fasse autant. La protection de l'environnement est un objectif social et d'intérêt public légitime pour la SCP.

Au début de 2008, la SCP a annoncé qu'elle allait construire à Winnipeg un « établissement de traitement du courrier à la fine pointe de la technologie et écologique », à un coût de 50 millions de dollars, et a affirmé qu'il servira de « modèle de la poste moderne et des établissements à venir partout au pays ». Malheureusement, ce projet a été assorti du seul commentaire notable concernant l'environnement et l'empreinte écologique de la SCP dans tout le rapport annuel 2007 de cette dernière. La SCP peut et doit faire beaucoup mieux.

L'AFPC prie le Comité d'examen de recommander d'inclure la protection de l'environnement dans les objectifs d'intérêt public de la SCP et de veiller à ce que celle-ci dispose de ressources financières adéquates pour protéger le milieu naturel.

Même s'il existe des politiques d'approvisionnement évidentes que la SCP pourrait mettre en place, comme l'achat et l'utilisation de véhicules hybrides, nous croyons qu'il faudrait d'abord procéder à une vérification environnementale approfondie et indépendante de la SCP. Cette vérification devrait comporter l'évaluation des émissions actuelles de dioxyde de carbone de la SCP et l'établissement d'objectifs de réduction de ces émissions, de même que l'examen de l'incidence écologique globale des services postaux eux-mêmes par rapport à d'autres systèmes de livraison.

## **Conclusion**

Comme il a été souligné par de nombreux autres intéressés, l'examen stratégique actuel a été entrepris malgré des ressources limitées et un échéancier estival très serré. Il n'y pas eu de véritable consultation publique et un dialogue n'a été entrepris qu'avec un petit nombre de parties prenantes, dont des sociétés qui livrent ou souhaitent livrer concurrence à la SCP afin d'offrir une partie des services qu'elle fournit actuellement.

Nous l'avons dit plus haut, ce sont les Canadiennes et les Canadiens qui sont les propriétaires ou actionnaires de la SCP. Le mandat de la SCP a été défini dans la *Loi sur la Société canadienne des postes*, que le Parlement a adoptée à l'unanimité en 1981. Tout changement majeur au mandat de la SCP et aux services offerts à la population canadienne doit faire l'objet d'une consultation publique et d'un débat.

L'AFPC soutient que l'intérêt public devrait constituer le premier principe directeur de tout examen visant la SCP. C'est à la lumière de ce principe que nous évaluerons les résultats du présent examen.

Le tout respectueusement soumis au nom de l'AFPC et de son élément, le SEPC.

John Gordon  
Président national  
Alliance de la Fonction publique du Canada

Richard Des Lauriers  
Président national  
Syndicat des employés des postes et communications

## **Résumé des recommandations de l'AFPC**

- 1) L'intérêt public devrait constituer le premier principe directeur de l'évaluation du présent examen et de tout examen ultérieur, qu'il soit de nature stratégique ou qu'il vise le mandat de la SCP.
- 2) La SCP devrait conserver son privilège exclusif de livraison des envois poste-lettre nationaux et internationaux. La déréglementation, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du monopole ou du privilège exclusif de la SCP sur certains types d'envois postaux, doit être écartée.
- 3) Le gouvernement fédéral devrait retirer le projet de loi C-14, qui entraînerait la déréglementation partielle de la SCP.
- 4) Il faudrait maintenir l'obligation de service universel.
- 5) L'obligation de service universel devrait inclure la levée, le traitement, le transport et la livraison à tous les points de remise, pendant au moins cinq jours par semaine, de tous les produits que Postes Canada traite et livre actuellement, y compris le courrier national, international, publicitaire et express, les journaux, les publications, les paquets et les colis.
- 6) L'obligation de service universel devrait comprendre le service de livraison porte-à-porte par des factrices et des facteurs.
- 7) Il faudrait continuer d'exiger de la SCP qu'elle atteigne des objectifs d'intérêt public par le biais de divers programmes, dont la transmission en franchise de la documentation à l'usage des aveugles et du courrier du gouvernement, le Programme d'aide aux publications, le Tarif des livres de bibliothèque et le Programme Aliments-poste.
- 8) La SCP devrait procéder à un examen de tous les services postaux offerts aux peuples autochtones et consulter des organisations autochtones et des syndicats en vue d'améliorer ces services.
- 9) Il faudrait rendre permanent le moratoire sur la fermeture de bureaux de poste ruraux.
- 10) Les obligations sociales et les objectifs d'intérêt public de la SCP devraient définir le cadre financier à l'intérieur duquel elle doit fonctionner. La viabilité commerciale de la SCP devrait être déterminée principalement en regard de sa capacité de financer et d'étendre les « services postaux abordables et universels » qu'elle a pour mandat d'offrir à la population canadienne.

- 11) Le plafond tarifaire devrait être ajusté de façon à tenir compte de la totalité des « coûts des intrants », dont la main-d'œuvre, l'énergie, l'équipement et les installations.
- 12) Tout gain financier réalisé par la SCP devrait être réinvesti dans l'amélioration des services, l'infrastructure durable et les programmes d'intérêt public.
- 13) Une vérification environnementale approfondie et indépendante de la SCP devrait être entreprise dès le début. Cette vérification devrait comporter l'évaluation des émissions actuelles de dioxyde de carbone de la SCP et l'établissement d'objectifs de réduction de ces émissions, de même que l'examen de l'incidence écologique globale des services postaux.

**Mémoire de  
l'Alliance de la Fonction publique  
du Canada**

**présenté au  
Comité consultatif de l'examen  
stratégique de la Société  
canadienne des postes**

**le 2 septembre 2008**

L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) est fière de représenter 160 000 travailleuses et travailleurs d'un océan à l'autre, qui occupent pour la plupart des emplois à la fonction publique fédérale ou dans les trois territoires du Nord.

L'AFPC représente 2 300 employées et employés de Postes Canada qui sont membres du Syndicat des employés des postes et communications (SEPC), un élément de l'AFPC. Ceux-ci exécutent des tâches administratives et techniques ainsi que du travail de bureau, ce qui inclut le service à la clientèle d'affaire et aux consommateurs. Ces travailleuses et travailleurs sont le premier point de contact des Canadiennes et des Canadiens qui ont besoin de conseils et d'aide au sujet des services postaux.

L'AFPC et son élément, le SEPC, sont heureux de présenter ce mémoire au Comité consultatif de l'examen stratégique de la Société canadienne des postes [ci-après le « Comité d'examen »].

## **Les principes de l'examen stratégique**

L'AFPC se réjouit du fait que les principes sur lesquels repose le mandat du Comité d'examen excluent explicitement la privatisation de Postes Canada. En effet, ces principes stipulent que Postes Canada demeurera une société d'État ayant pour mandat de fournir un service postal universel, efficace et économiquement viable et continuera d'agir comme instrument d'intérêt public.

Ces principes n'écartent cependant pas d'emblée la déréglementation, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du monopole ou du privilège exclusif de Postes Canada sur certains types d'envois postaux.

L'AFPC croit fermement que la privatisation et la déréglementation doivent être exclues du présent examen et de tout examen ultérieur, qu'il soit de nature stratégique ou qu'il vise le mandat de Postes Canada. À notre avis, l'intérêt général devrait être le principe directeur clé de l'évaluation de toute réforme à Postes Canada, et les objectifs d'intérêt public devraient avoir la préséance sur les objectifs commerciaux.

## **La déréglementation**

De notre point de vue, un service postal public comportant une « obligation de service universel » — obligation de fournir des services postaux de base partout au Canada, à des prix abordables — est essentiel à la prospérité économique du Canada et de sa population. Ce service fait partie de notre infrastructure publique et facilite la communication entre les Canadiennes et Canadiens d'un océan à l'autre. Il contribue à la cohésion sociale ainsi qu'au bien-être économique et à la compétitivité des collectivités rurales. Pour

reprendre les paroles de la présidente Moya Greene, Postes Canada fait « tout autant partie de l'infrastructure du pays, que ses autoroutes, ses ponts, ses aéroports et ses voies maritimes ».

Le « privilège exclusif » de livraison des lettres est une caractéristique fondamentale de notre service postal. Ce privilège permet à Postes Canada de financer son obligation de service universel, c'est-à-dire l'obligation d'offrir un service abordable à la population canadienne, peu importe le lieu de résidence. L'abolition de ce privilège saperait la base de revenu de Postes Canada et pourrait mettre en péril le service postal universel. Les régions rurales et éloignées, où la prestation de services postaux est plus coûteuse, pourraient fort bien être les plus menacées.

Un pas vers la déréglementation a été franchi avec le dépôt, à la Chambre des communes, du projet de loi C-14, qui abolirait le privilège exclusif de livraison des envois poste-lettre internationaux que détient Postes Canada. L'AFPC s'oppose à ce projet de loi et recommande au gouvernement de le retirer.

L'expérience internationale en matière de déréglementation des services postaux devrait nous dissuader d'envisager cette option au Canada. Si certains pays ont déréglementé entièrement leur service postal, seules la Nouvelle-Zélande, la Finlande et la Suède l'ont fait il y a suffisamment longtemps pour qu'on puisse en évaluer les conséquences.

On a observé peu de changement en Finlande du fait que les nouveaux venus sur le marché postal doivent verser des contributions très élevées dans un fonds destiné à financer le service postal universel s'ils choisissent, comme c'est le cas de la plupart des sociétés, de s'implanter dans les régions à haute densité, qui sont les plus rentables.

En Suède, la déréglementation a été profitable pour les grands expéditeurs de courrier d'affaire du fait que les tarifs ont diminué considérablement, mais plutôt éprouvante pour les petites entreprises et le public, qui ont subi au cours des dix années ayant suivi la déréglementation une hausse de 90 % du coût d'envoi d'une lettre ordinaire. Les coûts économiques et sociaux de la déréglementation du service postal suédois sont tout aussi inquiétants : on a observé une perte nette de 14 000 emplois, une forte hausse du taux d'absentéisme et la conversion d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel.

En Nouvelle-Zélande, les tarifs postaux sont demeurés relativement stables, mais les salaires des travailleuses et travailleurs des postes ont diminué par rapport au salaire moyen dans le secteur industriel.

Malgré l'expérience de la Suède et de la Nouvelle-Zélande, un certain nombre d'autres pays se sont engagés dans la voie de la déréglementation. L'Union européenne réduit graduellement les monopoles postaux de ses États

membres, le monopole actuel s'appliquant aux lettres pesant moins de 50 grammes ou dont le tarif d'affranchissement atteint jusqu'à 2,5 fois celui d'une lettre ordinaire. L'élimination complète des monopoles postaux européens, prévue au départ pour 2009, a été reportée jusqu'en 2011-2012.

Après la déréglementation de la Royal Mail en 2006, le gouvernement du Royaume-Uni a mis en œuvre un plan de restructuration qui entraînera la fermeture de 2 500 bureaux de poste et une réduction des services dans l'ensemble du réseau postal. En outre, dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis le début de la déréglementation, des concurrents de la Royal Mail se sont emparés de plus du quart du marché des envois en nombre. Cette situation menace le service universel et entraînera une réduction du service et/ou une hausse des tarifs dans les régions éloignées et les quartiers périphériques.

L'AFPC est d'avis que la déréglementation n'a rien fait, ne fait rien et ne peut rien faire qui soit à l'avantage des citoyennes et citoyens de ces pays et qu'elle ne devrait pas être envisagée au Canada. En outre, les pays ne sont pas tous égaux. S'il est difficile de prévoir les conséquences précises de la déréglementation dans un pays comme le Canada, qui compte plus de 4 millions d'adresses postales rurales sur 14 millions, il est possible d'envisager ce qui suit : des compressions des services dans les régions urbaines et rurales; des tentatives de réduction des coûts de la main-d'œuvre, d'où des relations de travail de plus en plus difficiles; des hausses de tarifs visant le courrier individuel et les envois postaux, non contestées par la concurrence; des réductions tarifaires pour certains produits, contestées par la concurrence; des profits moins élevés et, éventuellement, des pertes financières; d'autres compressions des services de livraison et des services ruraux; une hausse des frais d'utilisation des produits n'ayant soulevé aucune contestation.

Rien dans ce scénario ne sert l'intérêt public.

Il convient de mentionner que, exception faite des entreprises de repostage internationales et le *C.D. Howe Institute*, par exemple, personne au Canada ne réclame réellement la déréglementation du secteur des postes. Le rapport de 1996 sur l'examen du mandat de Postes Canada recommandait au gouvernement fédéral de rejeter la déréglementation et soulignait qu'il serait pratiquement impossible de maintenir un service postal universel sans maintenir également le privilège exclusif de distribution des envois poste-lettre.

### **Les objectifs d'intérêt public**

Comme il est indiqué ci-dessus, l'AFPC croit fermement que l'obligation de service universel doit être maintenue, sinon renforcée.

L'universalité du service à un tarif uniforme est ce qui distingue le plus Postes Canada. Un sondage effectué en 1996 par la firme Angus Reid a indiqué que 91 % des répondantes et répondants étaient d'avis que le service universel à tarif uniforme était une des meilleures choses que leur offrait Postes Canada.

Par ailleurs, l'AFPC appuie sans réserve la position du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes quant à l'inclusion, dans l'obligation du service universel, de la levée, du traitement, du transport et de la livraison à tous les points de remise, pendant au moins cinq jours par semaine, de tous les produits que Postes Canada traite et livre actuellement, y compris le courrier national, international, publicitaire et express, les journaux, les publications, les paquets et les colis.

Nous prônons également l'inclusion, dans l'obligation de service universel, du service de livraison porte-à-porte par des factrices et des facteurs, la priorité étant accordée immédiatement aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

L'AFPC soutient qu'il faut continuer d'exiger de la Société canadienne des postes (SCP) qu'elle atteigne des objectifs d'intérêt public par le biais de divers programmes, dont la transmission en franchise de la documentation à l'usage des aveugles et du courrier du gouvernement, le Programme d'aide aux publications, le Tarif des livres de bibliothèque et le Programme Aliments-poste.

Le Programme Aliments-poste, qui assure le transport subventionné d'aliments nutritifs périssables vers quelque 145 collectivités du nord du Canada n'ayant pas accès au transport terrestre pendant toute l'année, revêt un intérêt particulier pour les membres de l'AFPC qui résident dans les trois territoires du Nord, au Labrador et dans les collectivités du Nord du Québec, de l'Ontario et des provinces des Prairies. L'AFPC est le plus important syndicat dans les trois territoires du Nord.

Affaires indiennes et du Nord Canada a souligné que, selon les données de 2006-2007, dans la plupart des collectivités isolées des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, une famille de quatre personnes peut consacrer entre 370 \$ et 450 \$ par semaine à l'achat de composants d'un régime alimentaire nutritif de base. Dans le Nord québécois, cette famille dépenserait environ 305 \$ à 365 \$ pour le même régime, tandis que la facture totaliserait entre 195 \$ et 225 \$ dans des villes canadiennes situées plus au sud. Dans les collectivités isolées, un carton ou une bouteille de 2 litres de lait coûte généralement entre 6 \$ et 8 \$.

Les régions nordiques connaissent un essor démographique, les frais de substance y sont élevés et l'accès à des aliments nutritifs est de plus en plus préoccupant. La population du Nunavut, par exemple, qui a bénéficié de 56 %

de la subvention versée au Programme Aliments-poste en 2006-2007, a augmenté de 2,3 % entre 2006 et 2007 — la hausse a été de 1 % pour l'ensemble du Canada — principalement en raison d'un taux de fécondité élevé.

L'AFPC appuie fermement le maintien du Programme Aliments-poste.

L'AFPC souscrit à la recommandation portant que la SCP procède à un examen de tous les services postaux offerts aux peuples autochtones et consulte des organisations autochtones et des syndicats en vue d'améliorer ces services.

En ce qui a trait aux bureaux de poste ruraux, l'AFPC préconise de rendre permanent le moratoire sur leur fermeture.

Les bureaux de poste sont un service public essentiel pour les collectivités rurales. Comme il est souligné dans le mémoire présenté au Comité consultatif par le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, « compte tenu de l'importance des services de Postes Canada dans les collectivités rurales, ses effets sur la compétitivité d'une région sont significatifs, tant pour ce qui est de donner accès à d'importants services que pour procurer des occasions d'emploi. [...] Pour les dirigeants et administrateurs d'une collectivité, la perte d'un bureau de poste signifie que le gouvernement fédéral n'investit pas dans les collectivités rurales, mettant ainsi en péril leur capacité de livrer concurrence à long terme. Ces décisions sont perçues comme un autre affront fait aux clients ruraux. Toute fermeture de bureau ou réduction des services a une incidence économique et est considérée comme un désinvestissement dans la compétitivité rurale ».

Le maintien et l'expansion des services aux collectivités rurales servent l'intérêt public, ce qui n'est pas le cas de leur réduction.

### **Les objectifs commerciaux**

Une des questions fondamentales du présent examen stratégique consiste à déterminer si le Cadre financier et stratégique pluriannuel de la SCP, mis en place en 1998, est toujours pertinent et suffisant en regard de l'atteinte des objectifs d'intérêt public et commerciaux de la SCP, et si la SCP a la capacité financière voulue pour s'acquitter de ses obligations sociales et atteindre ses objectifs d'intérêt public.

L'AFPC est d'avis que les obligations sociales et les objectifs d'intérêt public de la SCP devraient définir le cadre financier à l'intérieur duquel elle doit fonctionner, et que sa viabilité commerciale devrait être déterminée principalement en regard de sa capacité de financer et d'étendre les « services

postaux abordables et universels » qu'elle a pour mandat d'offrir à la population canadienne.

En ce qui a trait à la formule de plafonnement du tarif des envois poste-lettre aux deux tiers de la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'AFPC croit qu'elle n'est pas pertinente et qu'elle devrait être éliminée. Son nom même laisse entendre qu'il faut l'éliminer. L'IPC mesure la hausse des prix des biens et services que contient un panier de provisions fixe acheté par les familles canadiennes, et non pas la hausse des coûts de la main-d'œuvre et des biens à laquelle doit faire face une grande société complexe ayant pour mandat de traiter une gamme d'envois postaux et de les livrer à plus de 14 millions d'adresses. Il faut utiliser d'autres mesures pour établir les tarifs de la SCP, et nous croyons qu'un plafond tarifaire approprié doit se fonder sur les coûts des intrants, dont la main-d'œuvre, l'énergie, l'équipement et les installations.

Sur le plan des dividendes, l'AFPC est d'avis que l'obligation de verser des sommes à ce titre au gouvernement fédéral est plutôt symbolique. Certaines sociétés privées, mais pas toutes, loin de là, payent des dividendes. Bon nombre d'entre elles suspendent le versement de dividendes lorsqu'elles ont besoin de financer d'importantes mesures d'expansion ou de mise en valeur d'une usine ou l'élaboration d'un nouveau produit, par exemple. Même si on peut soutenir que la SCP devrait verser des dividendes si elle doit « jouer dans la cour » des entreprises commerciales et être considérée comme une concurrente viable, il serait plus justifié de maintenir que ses gains financiers devraient être réinvestis dans l'infrastructure, l'amélioration des services et l'expansion des programmes d'intérêt public.

Il faut également bien préciser que la SCP est une société d'État et non une société privée. À ce titre, ses propriétaires ou « actionnaires » sont les Canadiennes et les Canadiens, pas le gouvernement du Canada. Tout « profit » réalisé par la SCP pourrait être versé sous forme de dividendes au gouvernement au nom de la population canadienne, réinvesti dans la société ou remis directement aux Canadiennes et aux Canadiens sous forme de service amélioré, de tarifs stables ou d'infrastructure durable, par exemple. Nous préconisons les deux dernières options.

## **La protection de l'environnement**

Les coûts sociaux associés au réchauffement planétaire et aux dommages environnementaux qui s'ensuivent comptent parmi les plus élevés et ils ne cessent de prendre de l'ampleur. Il est de plus en plus évident que les particuliers, les administrations publiques et les sociétés doivent prendre davantage de mesures dès maintenant afin de réduire notre bilan carbone et protéger notre environnement pour les générations futures.

Outre son rôle essentiel de législateur et de décideur, le gouvernement du Canada peut et doit assumer une autre tâche importante, à savoir réduire directement son empreinte écologique. Il peut et doit le faire par le biais de son programme de construction et d'infrastructure et au moyen de ses politiques d'approvisionnement, notamment. À cet égard, il est en droit de s'attendre à ce que la SCP en fasse autant. La protection de l'environnement est un objectif social et d'intérêt public légitime pour la SCP.

Au début de 2008, la SCP a annoncé qu'elle allait construire à Winnipeg un « établissement de traitement du courrier à la fine pointe de la technologie et écologique », à un coût de 50 millions de dollars, et a affirmé qu'il servira de « modèle de la poste moderne et des établissements à venir partout au pays ». Malheureusement, ce projet a été assorti du seul commentaire notable concernant l'environnement et l'empreinte écologique de la SCP dans tout le rapport annuel 2007 de cette dernière. La SCP peut et doit faire beaucoup mieux.

L'AFPC prie le Comité d'examen de recommander d'inclure la protection de l'environnement dans les objectifs d'intérêt public de la SCP et de veiller à ce que celle-ci dispose de ressources financières adéquates pour protéger le milieu naturel.

Même s'il existe des politiques d'approvisionnement évidentes que la SCP pourrait mettre en place, comme l'achat et l'utilisation de véhicules hybrides, nous croyons qu'il faudrait d'abord procéder à une vérification environnementale approfondie et indépendante de la SCP. Cette vérification devrait comporter l'évaluation des émissions actuelles de dioxyde de carbone de la SCP et l'établissement d'objectifs de réduction de ces émissions, de même que l'examen de l'incidence écologique globale des services postaux eux-mêmes par rapport à d'autres systèmes de livraison.

## **Conclusion**

Comme il a été souligné par de nombreux autres intéressés, l'examen stratégique actuel a été entrepris malgré des ressources limitées et un échéancier estival très serré. Il n'y pas eu de véritable consultation publique et un dialogue n'a été entrepris qu'avec un petit nombre de parties prenantes, dont des sociétés qui livrent ou souhaitent livrer concurrence à la SCP afin d'offrir une partie des services qu'elle fournit actuellement.

Nous l'avons dit plus haut, ce sont les Canadiennes et les Canadiens qui sont les propriétaires ou actionnaires de la SCP. Le mandat de la SCP a été défini dans la *Loi sur la Société canadienne des postes*, que le Parlement a adoptée à l'unanimité en 1981. Tout changement majeur au mandat de la SCP et aux services offerts à la population canadienne doit faire l'objet d'une consultation publique et d'un débat.

L'AFPC soutient que l'intérêt public devrait constituer le premier principe directeur de tout examen visant la SCP. C'est à la lumière de ce principe que nous évaluerons les résultats du présent examen.

Le tout respectueusement soumis au nom de l'AFPC et de son élément, le SEPC.

John Gordon  
Président national  
Alliance de la Fonction publique du Canada

Richard Des Lauriers  
Président national  
Syndicat des employés des postes et communications

## **Résumé des recommandations de l'AFPC**

- 1) L'intérêt public devrait constituer le premier principe directeur de l'évaluation du présent examen et de tout examen ultérieur, qu'il soit de nature stratégique ou qu'il vise le mandat de la SCP.
- 2) La SCP devrait conserver son privilège exclusif de livraison des envois poste-lettre nationaux et internationaux. La déréglementation, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du monopole ou du privilège exclusif de la SCP sur certains types d'envois postaux, doit être écartée.
- 3) Le gouvernement fédéral devrait retirer le projet de loi C-14, qui entraînerait la déréglementation partielle de la SCP.
- 4) Il faudrait maintenir l'obligation de service universel.
- 5) L'obligation de service universel devrait inclure la levée, le traitement, le transport et la livraison à tous les points de remise, pendant au moins cinq jours par semaine, de tous les produits que Postes Canada traite et livre actuellement, y compris le courrier national, international, publicitaire et express, les journaux, les publications, les paquets et les colis.
- 6) L'obligation de service universel devrait comprendre le service de livraison porte-à-porte par des factrices et des facteurs.
- 7) Il faudrait continuer d'exiger de la SCP qu'elle atteigne des objectifs d'intérêt public par le biais de divers programmes, dont la transmission en franchise de la documentation à l'usage des aveugles et du courrier du gouvernement, le Programme d'aide aux publications, le Tarif des livres de bibliothèque et le Programme Aliments-poste.
- 8) La SCP devrait procéder à un examen de tous les services postaux offerts aux peuples autochtones et consulter des organisations autochtones et des syndicats en vue d'améliorer ces services.
- 9) Il faudrait rendre permanent le moratoire sur la fermeture de bureaux de poste ruraux.
- 10) Les obligations sociales et les objectifs d'intérêt public de la SCP devraient définir le cadre financier à l'intérieur duquel elle doit fonctionner. La viabilité commerciale de la SCP devrait être déterminée principalement en regard de sa capacité de financer et d'étendre les « services postaux abordables et universels » qu'elle a pour mandat d'offrir à la population canadienne.

- 11) Le plafond tarifaire devrait être ajusté de façon à tenir compte de la totalité des « coûts des intrants », dont la main-d'œuvre, l'énergie, l'équipement et les installations.
- 12) Tout gain financier réalisé par la SCP devrait être réinvesti dans l'amélioration des services, l'infrastructure durable et les programmes d'intérêt public.
- 13) Une vérification environnementale approfondie et indépendante de la SCP devrait être entreprise dès le début. Cette vérification devrait comporter l'évaluation des émissions actuelles de dioxyde de carbone de la SCP et l'établissement d'objectifs de réduction de ces émissions, de même que l'examen de l'incidence écologique globale des services postaux.